Ne pas opposer les filières

Guillaume Lacour connaît bien les centres de stockage et de valorisation des déchets. Cet ingénieur dirige l'agence sud du bureau d'études EODD à Montpellier. Il nous livre ses réflexions face à une actualité souvent pleine de contradictions.

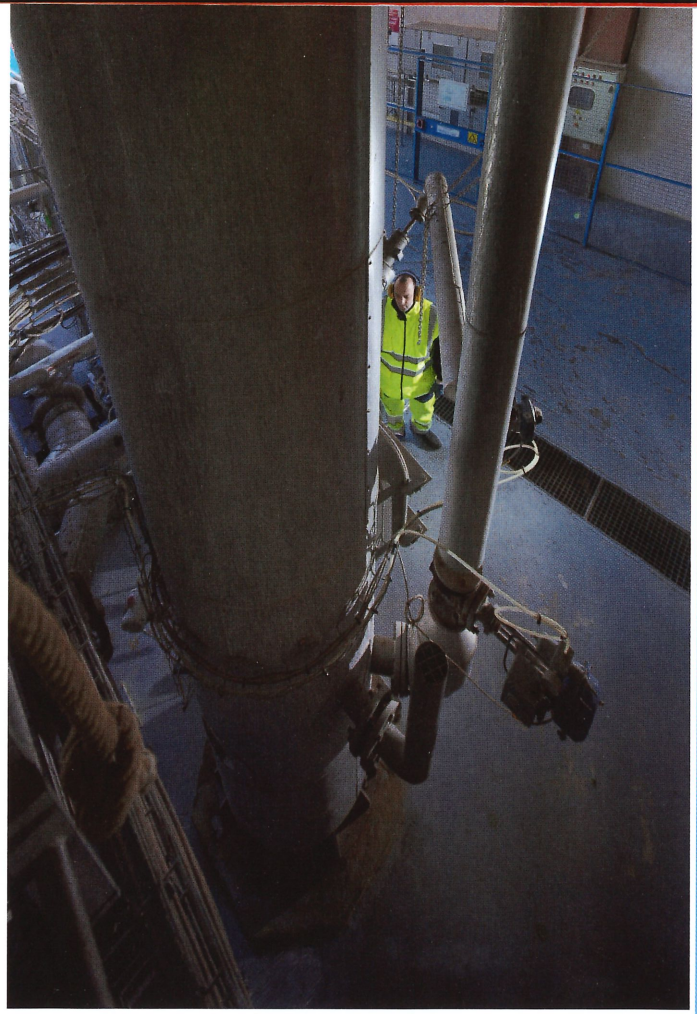

Valeurs Vertes : La filière des centres de stockage des déchets a-t-elle encore de l'avenir ?

Guillaume Lacour : Le stockage représente une solution bien adaptée aux territoires ruraux disposant plus de ressources foncières que financières. Règlementairement considéré comme une solution d'élimination, le stockage constitue aujourd'hui une voie de valorisation énergétique avérée de la biomasse contenue dans nos déchets résiduels. Se dégradant dans des enceintes étanches où l'humidité est réglée (procédé bioréacteur), ces déchets produisent du biogaz riche en méthane qui, injecté dans des moteurs ou turbines, permet de générer une électricité verte renouvelable, rachetée par EDF. La chaleur fatale produite par le fonctionnement de ces moteurs, ou turbines, est de surcroît récupérée pour faciliter le traitement des lixiviats. L'efficacité énergétique du système maximisée, évite d'autant le prélèvement de ressources fossiles contribuant à l'effet de serre. Cela correspond à la définition de l'économie circulaire.

V.V. : Certains prédisent depuis longtemps la fin du stockage au motif qu'il ne s'agit que d'élimination ?

G.L. : Je leur livre une suggestion : renseignez-vous, visitez des installations, écoutez les exploitants parler de leur métier. Le stockage constitue un maillon indispensable de la filière française du traitement et de la valorisation de nos déchets.

Peu de professions ont subi autant d'évolutions règlementaires et fiscales en 20 ans. Pourtant les exploitants français, publics ou privés, ont su s'adapter sans cesse pour garantir l'évolution de leurs installations. Ils n'ont aujourd'hui rien à envier à leurs voisins européens.

V.V. : La LTECV exige des performances optimales pour la gestion des déchets, est-ce réaliste ?

G.L. : On ne peut que se féliciter des objectifs fixés par la LTECV en matière de gestion des déchets : collecte séparée des biodéchets, mise en place de la tarification incitative, valorisation énergétique, valorisation matière des déchets, incitation au changement de comportement dans le geste du tri (consignes 2.0 etc). Dernier objectif en date : la valorisation de 100% des matières plastiques, mais les délais sont courts !

A l'échelle de l'ampleur des modifications et des actions à mettre en œuvre, 2025 c'est demain et cela doit se préparer aujourd'hui ! Rien ne peut se faire sans un plan d'investissements massifs pour repenser la gestion territoriale des déchets (loi NOTRe), études de faisabilité, communication et accompagnement pour changer les comportements, avec de nouveaux outils ou des outils existants à moderniser (centres de tri actuels).

V.V. : Peut-on imaginer que la mise en décharge n'existe plus dans des délais très courts ?

G.L. : Imaginons qu'en 2018 « la mise en décharge » n'existe plus : les déchets seraient stockés dans des installations (ISDND) dûment autorisées par les Préfets. Aujourd'hui ces installations industrielles valorisent le biogaz (méthane), produit par la biodégradation des déchets, en électricité et en chaleur vertes.

La relation de cause à effet de *« l'augmentation de la TGAP allant de pair avec la réduction du stockage »* est un raccourci biaisé. Dans les pays où cette augmentation massive a été mise en place, les tonnes stockées ont été bien réduites, mais elles n'ont nullement disparues. Elles ont été déplacées vers d'autres filières (incinération majoritairement) et d'autres pays à travers l'exportation des déchets vers les pays de l'Est. Qu'en est-il du gain environnemental ?

Si on ne veut plus de stockage en France il est inutile d'augmenter la TGAP, car il suffit de légiférer pour interdire les ISDND, au risque de déplacer le problème et de recréer de nouvelles décharges non autorisées. Soit on veut simplement augmenter le revenu fiscal que représente la TGAP sous le prétexte faussement vertueux de limitation des tonnes stockées. Dans les deux cas, les ISDND apparaissent nécessaires.

> « Le stockage constitue un maillon indispensable de la filière française du traitement et de la valorisation de nos déchets »

*Installation de strockage déchets non dangereux